

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

ANFR/DS/20151221-8428/R1/ECN

Maisons-Alfort, le - 1 FEV. 2016

Madame la Présidente,

Par courrier du 17 décembre 2015, vous avez saisi l'Agence nationale des fréquences sur l'exposition aux ondes électromagnétiques émises par la technologie des courants porteurs en ligne (CPL).

Le CPL est une technologie qui consiste à coupler un signal haute fréquence au signal 230 V-50 Hz du réseau électrique. Le signal HF peut ainsi se propager sur l'installation électrique et être reçu par tout récepteur CPL qui se trouve sur le même réseau électrique. Le signal utile n'est pas rayonné mais conduit par le réseau électrique. Les réseaux CPL ne sont pas des réseaux radio, mais comme pour tout signal électrique, ils produisent par rayonnement des champs électromagnétiques. Ces rayonnements sont faibles et réglementés de façon à ne pas perturber leur environnement électromagnétique.

En Europe, la bande de fréquence de 9 kHz à 148 kHz est allouée aux CPL dits bas débit. Plus précisément, pour les compteurs Linky, les fréquences porteuses utilisées sont comprises entre 35 et 95 kHz.

Un réseau CPL doit s'adapter au réseau électrique qui comporte plusieurs obstacles à la propagation du signal (types de câbles, fusibles, disjoncteurs, compteurs, prises connectées...). Le signal CPL se propage tout au long des câbles électriques en s'atténuant avec la distance mais aussi selon l'impédance du réseau sur lequel il transite.

En tout état de cause, le niveau d'exposition au champ rayonné par les CPL décroît très vite avec la distance et selon les informations disponibles, le niveau d'exposition est très faible par rapport à la réglementation en vigueur et en particulier difficilement mesurable à quelques dizaines de centimètres des câbles.

.../...

En outre, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a été saisie afin de rédiger une synthèse des caractéristiques techniques et des connaissances sur l'exposition liée aux compteurs intelligents. Ces travaux seront vraisemblablement l'occasion de procéder à des mesures complémentaires de l'exposition aux ondes rayonnées par les câbles transportant les CPL.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes hommages respectueux.

Po Gilles BRÉGANT


Madame Jeanine LE CALVEZ
Présidente de PRIARTÉM
5 cour de la Ferme-Saint-Lazare
75010 PARIS